

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 21 février 2022

OBJET :

Classes de découverte 2022 - Indemnité de surveillance

Rapporteur : Mme POYDENOT

Délibération n°9

EXPOSE DES MOTIFS

Les communes organisatrices de classes de découverte peuvent, dans les conditions de l'arrêté du 6 mai 1985, verser aux enseignants chargés d'accompagner les élèves une indemnité de surveillance.

Cette indemnité est calculée à partir d'un taux journalier, composé de trois éléments :

- une somme représentant les avantages en nature, égale à la valeur journalière de la nourriture estimée dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 1962, venant en déduction du montant global de l'indemnité
- une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux maximum de 4,57€
- une somme variable pour travaux supplémentaires fixée en fonction de l'importance de ces derniers, sans pouvoir excéder 230 % du SMIC.

Le montant de l'indemnité est alors égal au produit du taux journalier par la durée du séjour, s'étendant du jour de l'arrivée sur le lieu de séjour au jour précédant celui du départ de ce lieu.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour les enseignants au titre de l'accompagnement des enfants aux classes de découverte 2022, une indemnité de surveillance déterminée à partir d'un taux journalier de 28,88 € calculé comme suit :

Avantage en nature (200 % du SMIC horaire)	21,14 €
Forfait journalier	4,57 €
Travaux supplémentaires	24,31 €
Indemnité journalière brute	50,02€
Déduction des avantages en nature	- 21,14 €
Indemnité journalière nette	28,88 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer l'indemnité de surveillance au personnel enseignant encadrant le séjour en classe de découverte du 25 au 29 avril pour l'école de Mouzimpré conformément à la proposition ci-dessus.

DELIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 25 février 2022.

Extrait conforme

Le Maire,



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	27
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	11 février 2022
- Convocation distribuée le :	11 février 2022
- Affichage du compte-rendu le :	25 février 2022
- Affichage du procès-verbal le :	1 ^{er} avril 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjointes.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. PERRI, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CREUSOT à MME CADET
- M. KATZ à M. CHEVARDE

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. ROSSIGNON

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire